

Eh bien; travailler à la conservation de notre nationalité, au bonheur de cette Patrie, qui a eu un si glorieux partage, c'est un devoir; se dévouer à sa défense, c'est une vertu digne d'éloges, même devant les autels.

« Sa patrie ! oh ! qu'il l'aimait le citoyen dont nous honorons la mémoire ! Si vous saviez avec quelle émotion de cœur il en parlait, comme il la trouvait belle et digne d'être aimée et servie; comme il se plaisait à redire le charme et la splendeur de ses sites; la fertilité de son sol et surtout les vertus morales qui distinguent ses habitants ! »

Avec quelle joie il rappelait tout ce que son passé avait de glorieux, malgré ses malheurs, et présageait tout ce que son avenir promettait d'espérance. Tout ce qui tendait à la glorifier lui était cher. Si on lui apprenait quelque découverte utile dans son sol, quelque invention ingénieuse de l'un de ses enfants; si on lui faisait connaître une action vertueuse ou éclatante de l'un de ses concitoyens, ou quelque institution nouvelle propre à encourager l'agriculture et les lettres, sa physionomie si impressionnable s'anima; son cœur palpitait d'une allégresse dont tous ses traits offraient l'expression. Et, si au contraire on l'informait d'un malheur quelconque arrivé à ses compatriotes, d'un crime propre à amoindrir la gloire morale du caractère national, d'une démarche des hommes politiques qu'il croyait une erreur nuisible à la patrie, souvent alors on entendait sa parole proférer des paroles d'une amère tristesse dont les larmes qui coulaient de ses yeux proclamaient la sincérité.

Cette affection pour son pays, il l'a exprimée d'une manière bien autrement efficace, il l'a prouvée par le travail, l'action, le dévouement; il lui a consacré sa vie entière. Pendant plus de soixante ans, il a parlé, agi, écrit pour sa patrie. Il a pris la part la plus active à toutes ces fameuses luttes, quelque pénibles qu'elles fussent, qu'exigeaient la défense de la nationalité canadienne, attaquée par de si puissants adversaires; il n'a reculé devant aucune occasion de servir son pays. Ses travaux si assidus et si utiles dans les deux chambres dont il a été membre, ses deux voyages en Angleterre pour défendre les intérêts du peuple, son action au ministère qu'il a occupé, tout nous le montre sans cesse employé à l'accomplissement de ce qu'il considérait comme le devoir de sa vie, servir sa patrie.

Et en dehors des travaux parlementaires, son activité pour défendre ses concitoyens et maintenir les principes qu'il regardait comme propres à faire leur bonheur, ne se ralentissait pas. Il écrivait sans cesse des brochures ou des articles de journaux, ou appelait près de lui des hommes qu'il croyait pouvoir servir la cause nationale, et leur donnait des conseils. Rien de ce qui concernait le Canada ne lui était indifférent; il ne laissait passer aucune question intéressant la Patrie, sans y prendre une part quelconque. Et peu de jours avant de quitter cette patrie si chère à son cœur, il dictait un écrit dont le

but é  
qu'el  
voisi

P

fait

comp

par

quest

tueur

minis

sur le

les a

vérité

sédoi

et d'

forte

les p

neur

joind

cette

non

Il se

très

daît

mon

racté

lyre

roles

à ell

O

elle

Elle

et a

om

qui l

dive

qui s

mais

seule

fiant

met

la re

deya

O

forc